



## ARRÊTÉ DU MAIRE n° PM068RT/2022

**Objet : Armistice de la guerre de 1914 / 1918 -cérémonie du 11 novembre  
Commémoration par les élèves de CM2  
Réglementation de la circulation et du stationnement.  
mardi 8 novembre 2022**

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,  
VU l'arrêté du 8 avril 2022 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre en collaboration avec les élèves de CM2 des écoles primaires de Brignais,  
Afin de faciliter le déroulement de cette manifestation et d'assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- ARRÊTE -

### Article 1

Le stationnement sera interdit sur la place du Souvenir du mardi **8 novembre de 8h 00 à 15h 30**.

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville, en collaboration avec la Police municipale et applicable dès son implantation. Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

### Article 2

La rue de Ronde sera accessible le temps de la cérémonie par une déviation de la place Gamboni à hauteur de l'intersection avec le Pont Vieux

La circulation sera interdite sur la place du Souvenir le mardi 8 novembre 2022 de 14 h 00 à 15h30.

Pour la cérémonie qui aura lieu le mardi 8 novembre 2022 à 14h30.

### Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Vourles, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Madame la Capitaine des Sapeurs pompiers de Vourles et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VILLE DE BRIGNAIS  
28 rue Général de Gaulle  
69 530 BRIGNAIS  
Téléphone : 04 78 05 15 11  
Courriel : contact@mairie-brignais.fr

[www.brignais.com](http://www.brignais.com)

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

Fait à BRIGNAIS, le 10 octobre 2022  
Po Le Maire,  
**Serge BÉRARD.**

Jean-Philippe SANTONI  
Conseiller délégué à la Sécurité

